

# LE POULS DU SIIIAL-CSQ

## SOMMAIRE

Mot du président	1
Mot du président (suite)	2
Abolition de postes	3
Babillard	4



Courriel  
[directiongenerale@siiial.com](mailto:directiongenerale@siiial.com)

Site Web  
[www.siiial.com](http://www.siiial.com)

Téléphone  
(450) 686-6871

Télécopieur  
(450) 686-6012

Facebook  
[siiialcsq](https://www.facebook.com/siiialcsq)

## MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous adresser quelques mots à titre de président de votre syndicat, le SIIIAL-CSQ. Depuis la création officielle de Santé Québec ainsi que la fusion des établissements le 1<sup>er</sup> décembre 2024, nous sommes actuellement dans un processus de transition et de bouleversements majeurs dans le milieu de la santé et des services sociaux.

### Les impacts de la loi 15

Notre Fédération, la FSQ-CSQ (Fédération de la Santé du Québec) et notre centrale, la CSQ, ont déposé respectivement des mémoires à l'Assemblée nationale durant le processus d'adoption de la loi 15 par la CAQ, dans le but de dénoncer les risques de l'augmentation de la privatisation et de la centralisation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette loi est responsable de la création de Santé Québec avec plus de 1170 articles.

Ces mémoires dénonçaient les conséquences d'une telle loi et la centralisation des pouvoirs de gestion. Cela affectera les services de proximité pour la population qui le sont déjà depuis la réforme de la loi 10 en 2015 par l'ancien ministre de la Santé du parti libéral, monsieur Gaétan Barette. La qualité des soins octroyés à la population sera directement attaquée. Signaler le danger que vous, nos membres, perdiez votre appartenance aux équipes de soins où se trouve votre poste et votre port d'attache est primordial.

À la suite de la création d'un seul Employeur pour l'ensemble du Québec, les conditions de travail en seraient affectées au quotidien. Nous ne sommes pas des Nostradamus qui voient l'avenir dans une boule de cristal, mais il n'est pas compliqué de faire une analyse de tout ce que cela a impacté au quotidien pour l'ensemble du réseau de la santé depuis 2015. Il y a déjà eu plusieurs réformes qui n'ont fait que déshumaniser et affaiblir le réseau ainsi que centraliser les services. Celui-ci a pourtant été créé dans les années 60 pour que tous les Québécois et Québécoises reçoivent des soins universels et égaux.

Vous n'êtes pas sans savoir, que la loi 15 octroie le droit à Santé Québec et son conseil d'administration de faire plus de place à la privatisation des soins. Cela ressemble plus à un système de soins dysfonctionnel à deux vitesses comme celui du pays de TRUMP. Nous avons fait le choix en tant que société que chaque être humain a le droit de recevoir des soins de façon égale au Québec, peu importe la classe sociale, et ce, afin de ne pas créer deux classes de citoyens.

(Suite à la page 2)





## Mot du président (suite)

Depuis janvier 2025, Santé Québec a demandé aux CISSS et CIUSSS de couper plus de 1,5 milliard sans toucher aux soins directs aux patients. De notre côté, ils demandaient de diminuer de 3% le nombre d'heures totales travaillées et cela dans l'ensemble des 18 directions de l'établissement du CISSS de Laval. On parle de plus de 60 millions de dollars à couper avant le 31 mars 2025 à Laval. Plus d'une cinquantaine de postes ont été coupés ce qui affecte directement nos infirmières et infirmières auxiliaires au niveau des différents milieux. Comment cela peut-il ne pas affecter les soins directs aux patients ? Je vous invite à lire l'article de ma collègue Karine Miousse à ce sujet (page 3).

Nous vous encourageons à dénoncer ces économies de bouts de chandelles, en remplissant une déclaration de situation dangereuse (DSD) chaque fois où **vous êtes en TSO, en sous-effectifs, en plan de relève, qu'il y a des absences non remplacées, etc...** Cela nous aidera à intervenir autant auprès de la direction du CISSS de Laval, qu'au national par notre fédération auprès du ministre de la Santé, Monsieur Dubé. N'acceptez jamais des conditions de travail non conformes ou dangereuses pour vous ou pour les patients et **DÉNONCEZ... !!**

En terminant, n'oubliez pas que vous aurez une nouvelle augmentation salariale de 2.5 %, le 1<sup>er</sup> avril 2025, celle-ci sera la 3<sup>e</sup> après celle de 6 % du 1<sup>er</sup> avril 2023 et du 2,8 % du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Au nom de l'équipe du SIIIAL-CSQ, je vous souhaite un merveilleux printemps et vous assure que nous sommes prêts pour cette nouvelle année de lutte pour vos conditions de travail au quotidien, qui s'annonce remplie de défis!

Solidairement,

*Dereck Cyr*  
Président SIIIAL-CSQ



## Rassemblement à Laval – Les promesses de la réforme Dubé – Poisson d'avril





## Abolition de postes

Bonjour chers (es) membres,

Comme vous le savez, il y a eu une vague d'abolition de postes pour la catégorie 1 à Laval, soit 50 postes d'infirmières, d'infirmières auxiliaires et d'infirmières cliniciennes abolis. Les membres touchés proviennent majoritairement des CHSLD.

Après ces annonces, la procédure de supplantation a débuté (article L-8 de la convention locale). Voici en résumé les étapes :

- Abolition de poste par ordre inverse d'ancienneté sur le même quart de travail dans le même centre d'activités et par titre d'emploi
- La dotation doit, dans les 6 mois suivant la date effective d'abolition, offrir des postes vacants à la même hauteur que ce que les membres détenaient à l'annonce de l'abolition (même titre d'emploi, même quart de travail et le même nombre de jours par quinzaine). **L'employeur peut aussi offrir des postes non équivalents, mais les membres ont le loisir d'accepter ou de refuser des postes avec moins de jours de travail.**
- Suite à la rencontre de présentation des postes vacants, les membres ont 3 jours pour réfléchir aux postes qu'ils choisiront.

Vous n'avez aucune obligation de choisir un temps partiel si vous détenez un temps complet. Cependant, si vous détenez un poste à temps complet, vous vous devez d'effectuer un choix dans la liste des postes vacants à temps complet.

Si l'employeur n'est pas en mesure de vous présenter des postes à la hauteur de ce que vous déteniez au moment de l'abolition (par exemple vous êtes à temps complet, mais l'employeur vous offre seulement des temps partiels), dans les 6 mois prévus, le processus de supplantation débutera (soit le « bumpage »).

Nous sommes pleinement conscients de toute l'anxiété et l'incertitude que cette situation peut vous causer! En revanche, sachez que nous sommes là pour vous accompagner à toutes les étapes de la procédure afin de s'assurer que vous ne vous faites pas avoir. Des griefs au nom de chaque membre touché ont déjà été déposés pour contester le tout auprès de l'employeur et ainsi protéger leurs droits.

Syndicalement,

*Karine Miousse*

Administratrice aux relations du travail  
SIIIAL-CSQ



# Le babillard

## SST express

Pour déclarer toute situation anormale ou irrégulière concernant les lieux, les équipements, l'instrumentation ou les conditions d'exercice de son travail pouvant représenter un danger pour sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, nous vous rappelons de remplir une déclaration de situation dangereuse en cliquant sur le lien suivant → [Cliquez ici](#)

Pour tout accident de travail ou maladie professionnelle, vous devrez remplir une DEAAAT en cliquant sur le lien suivant → [Cliquez ici](#)

Les formulaires sont également disponibles sur notre site internet à l'adresse [www.siiial.com](http://www.siiial.com) sous l'onglet santé et sécurité au travail.

## Activités du mois des professions 2025

SITE	DATE	HORAIRE	SALLE
CLSC Mille-Îles (775 Montrose)	28 avril 2025	11h00 à 13h15	Salle 105
CLSC R.-Papineau (1665 du Couvent)	29 avril 2025	11h30 à 13h30	Salle 201
École Jean-Piaget #1	29 avril 2025	Entre 11h00 et 12h00	Tournée
CRDITSA (Louise-Vachon)	29 avril 2025	Entre 11h00 et 12h00	Tournée
MDA	30 avril 2025	Entre 6h45 et 7h30 11h00 à 13h15 Entre 16h00 et 17h00	Tournée des étages (nuit-soir) Salle A167 (jour)
CH Ste-Dorothée	1 mai 2025	Entre 6h45 et 7h30 11h00 à 13h15 Entre 16h00 et 17h00	Tournée des étages (nuit-soir) Salle Grand-Salon (jour)
CH Val-des-Brises	2 mai 2025	Entre 6h45 et 7h30 12h30 à 14h15	Tournée des étages (nuit) P.RC.35 (jour)
CLSC 800 Chomedey	5 mai 2025	11h45 à 14h15	Salle 346 (Tour B) *** SUR INSCRIPTION***
CH Idola St-Jean Et CLSC 250 Cartier GMF	6 mai 2025	Entre 6h45 et 7h30 11h00 à 13h15 Entre 16h00 et 17h00	Tournée des étages (nuit-soir) Salle G-123 (jour) *** SUR INSCRIPTION***
(Sauf Sainte-Rose et Marigot)	7 mai 2025	12h30 à 13h30	Réal-Dubord (CSL) *** SUR INSCRIPTION***
CVM et CDD	7 mai 2025	Entre 11h00 et 12h00	Tournée dans les sites
CSAL	9 mai 2025	11h00 à 14h30	Salle S-304 *** SUR INSCRIPTION***
CISPLOI	12 mai 2025	11h00 et 13h30	Salle 116 *** SUR INSCRIPTION***
Centre de détention Leclerc	13 mai 2025	11h45 à 12h45	Salle à manger
CH Fernand-Larocque	13 mai 2025	Entre 6h45 et 7h30 11h00 à 13h15 Entre 16h00 et 17h00	Tournée des étages (nuit-soir) Salle 2, 2 <sup>e</sup> étage (jour)
CH La Pinière	13 mai 2025	Entre 6h45 et 7h30 11h00 à 13h15 Entre 16h00 et 17h00	Tournée des étages (nuit-soir) Salle à manger (jour)
CLSC/CJ 304 à 312 Cartier	14 mai 2025	11h45 à 13h30	Salle 427 (310 Cartier) *** SUR INSCRIPTION***
CLSC/GMF Ste-Rose Et CH Rose-de-Lima	15 mai 2025	Entre 6h45 et 7h30 11h00 à 13h30 Entre 16h00 et 17h00	Tournée des étages (nuit) Salle 525 (jour-soir) *** SUR INSCRIPTION***
École Jean-Piaget #2	15 mai 2025	Entre 11h00 et 12h00	Tournée
CRD Bienville	16 mai 2025	Entre 11h30 et 12h30	Tournée
CLSC/GMF Marigot (1351 des Laurentides)	20 mai 2025	Entre 11h00 et 12h00	Tournée
HJR	21 mai 2025	Entre 6h00 et 7h00 11h00 à 13h30 Entre 15h30 et 16h30	Tournée des étages (nuit-soir) Salle A207 (jour)
CSL et Centre en santé mentale René-Laennec	22 mai 2025	7h00 à 9h00 11h00 à 14h00 17h00 à 19h00	Réal-Dubord *** SUR INSCRIPTION***

Comme nous désirons vous tenir au courant de toutes nouvelles syndicales et que votre opinion compte pour nous, il est primordial d'obtenir les adresses courriel de tous nos membres.

Veillez nous la faire parvenir à l'adresse suivante : [directiongenerale@siiial.com](mailto:directiongenerale@siiial.com)

L'Équipe du SIIIAL-CSQ

Nous vous rappelons que pour toutes questions ou problématiques, vous pouvez communiquer avec votre agente syndicale au (450) 686-6871 pour la Cité-de-la-Santé choisir l'option 1 et pour tous les autres sites l'option 2.